



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 24 AVRIL 2018 A 20H15 A
L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 60 citoyennes et citoyens
Excusés : Roland et Ida Emery, Jean-Yves Jacquaz, Alain Carbonnier, Linda Chenaux, René, Juliette et Delphine Gendre, M. le curé Bernard Allaz et Bernard Thalmann.
Scrutateurs : M. Charles Dessibourg, Ecuwillens (30)
M. Clovis Galley, Ecuwillens (28)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 5^{ème} assemblée de la législature 2016/2021, dite assemblée des comptes. C'est un plaisir et un honneur pour le Conseil communal de vous accueillir ce soir pour parcourir les comptes 2017. Au menu de cette assemblée, un seul plat de résistance, le passage en revue des comptes et investissements 2017. Pas d'entrée, ni de dessert à se mettre sous la dent. Une fois n'est pas coutume, le Conseil communal ne propose pas d'investissement. Cette assemblée sera placée sous le signe des chiffres noirs qui sont d'actualité pour cette année 2017. Je ne doute pas un instant que vous avez lu dans le détail les différents comptes et commentaires qui vont vous être soumis ce soir pour approbation. L'assemblée sera suivie par une traditionnelle verrée liquide, accompagnée de quelques éléments solides.

Je salue particulièrement la présence de M. le Député Ruedi Schläfli.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 15 du 13 avril 2018 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 12 avril 2018;
- ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. MM. Bersier et Cochard, représentants de l'AREF.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer par votre nom.
3. Je vous prie également de couper vos natels pour éviter les interférences.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. MM. Clovis Galley et Charles Dessibourg. Merci d'avance, Messieurs, pour votre engagement.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2017
2. Comptes de fonctionnement 2017 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2017 – approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Informations communales
5. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 14 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Remerciements d'usage à notre secrétaire communale Mme Nicole Chavallaz pour sa rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017 – APPROBATION

M. Dominique Zamofing : remarques liminaires : avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2017, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal. De manière globale, le résultat des comptes 2017 dégage un léger bénéfice de Fr. 11'981.22 après des amortissements supplémentaires de Fr. 302'053.50 et des réserves de Fr. 250'000.00 pour le fond de rénovation de la STEP et de Fr. 260'000.00 pour achat de terrain. Le chapitre de l'approvisionnement en eau est couvert à hauteur de 96.3%, le chapitre protection des eaux à hauteur de 100% et celui des ordures ménagères de 71,9%. A noter que ces chapitres doivent avoir une couverture minimum de 70%.

- ✓ **Les produits sont supérieurs de 7.3% par rapport au budget :** les rentrées fiscales sont en nette augmentation dans les chapitres de l'impôt à la source et l'impôt sur les gains immobiliers. Dans ce chapitre, nous bénéficions de plusieurs transactions de terrain, d'appartements voire de villa dans notre commune.
- ✓ **Les charges sont inférieures de 1.1% par rapport au budget :** les charges, notamment les charges liées du canton sont légèrement supérieures. Par contre, les participations aux services avec la commune de Gibloux et autres associations de commune sont inférieures de plus de Fr. 380'000.00. Dans le calcul des 1.1% inférieur, il faut naturellement faire abstraction des Fr. 510'000.00 mis en réserve et des Fr. 302'053.50 d'amortissements supplémentaires.
- ✓ **Venons-en maintenant au détail.** Les comptes 2017 ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin d'information no 1/2018 de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les commentaires sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière.

M. Simon Dünnenberger: conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 27 mars 2018 et a établi son préavis relatif aux objets présentés aujourd'hui. Les comptes bouclés au 31 décembre 2017 ont été révisés par la fiduciaire Jordan SA, organe de contrôle mandaté par l'assemblée communale. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivants :

Comptes de fonctionnement 2017 : les commentaires aux comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. L'exercice 2017 présente un excédent de revenus de Fr. 11'981.22 comparé à un budget de Fr. 2'951.00. La fortune ressortant du bilan au 31 décembre 2017 est de Fr. 1'485'900.14. Comme vous pouvez le constater dans le groupe de compte 28 « réserves » d'importantes réserves ont pu être créées et en même temps les dettes (dans le groupe 22) ont pu être réduites.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2017 qui se soldent par un excédent de produits de Fr. 11'981.22.

M. Dominique Zamofing : merci M. le Président.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2017 bouclant avec un bénéfice de Fr. 11'981.22 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2017 – APPROBATION

M. Dominique Zamofing : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale. Dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver d'une part les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2017 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et, d'autre part les comptes d'investissements 2017 dans leur ensemble.

Nous allons boucler pas moins de 7 investissements. D'entente avec le Président de la commission financière, je lui donne une fois la parole, pour la globalité de ces crédits, pour émettre l'avis de la commission financière. S'il n'y a pas de remarque particulière de la part de la commission financière,

nous partirons du principe que leur avis est favorable pour les 7 crédits. Je donne donc la parole à M. Simon Dünnenberger.

M. Simon Dünnenberger : nous n'avons pas de remarque particulière. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter la clôture de la totalité de ces crédits.

1. **Entretien des mesures Valtraloc, route cantonale :** ce crédit avait été demandé pour notamment refaire des mesures Valtraloc effectuées à l'époque et des marquages sécuritaires sur la route cantonale, qui sont à la charge des communes - crédit voté : Fr. 75'000.00, crédit utilisé : Fr. 72'394.10, soit un crédit non utilisé de Fr. 2'605.90.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'entretien des mesures Valtraloc, bouclant avec une économie de charges de Fr. 2'605.90 est accepté à l'unanimité.

2. **Déplacement d'une conduite à Grangeneuve :** ce crédit avait été demandé l'an passé pour déplacer une conduite car l'Institut agricole de Grangeneuve a agrandi le bâtiment des paysagistes et horticulteurs. Cet agrandissement empiétait sur une conduite communale - crédit voté Fr. 20'000.00, crédit utilisé : Fr. 19'355.70 soit un crédit non utilisé de Fr. 644.30.

Au vote à main levée, l'investissement pour le déplacement d'une conduite à Grangeneuve bouclant avec une économie de charges de Fr. 644.30 est accepté à l'unanimité.

3. **Cadastre des eaux industrielles :** ce crédit avait été voté en 2009 pour réaliser un cadastre des eaux industrielles sur la commune de Hauterive FR. Cela concerne les entreprises qui sont établies sur notre territoire. Celui-ci a été réalisé, puis complété d'année en année. Ce cadastre est maintenant terminé mais un suivi régulier est effectué avec des charges qui seront imputées, à l'avenir, sur le compte de fonctionnement - crédit voté Fr. 40'000.00, crédit utilisé Fr. 36'770.80, soit un crédit non utilisé de Fr. 3'229.20.

Au vote à main levée, l'investissement pour le crédit du cadastre des eaux industrielles, bouclant avec une économie de charges de Fr. 3'229.20 est accepté à l'unanimité.

4. **Crédit d'étude aménagement DEP :** nous avons voté en 2012 ce crédit en vue d'étudier le complexe déchetterie, pompier et édilité sur le terrain près du passage sous l'autoroute à Ecuwillens direction La Tuffière. Je ne vais pas refaire l'historique de ce projet, il n'a pas pu être réalisé à cet endroit et tout le monde en connaît les raisons - crédit voté Fr. 50'000.00, crédit utilisé Fr. 46'479.40, soit un crédit non utilisé de Fr. 3'520.60.

Au vote à main levée, l'investissement pour le crédit d'étude aménagement DEP, bouclant avec une économie de charges de Fr. 3'520.60 est accepté à l'unanimité.

5. **Crédit Label cité de l'énergie :** ce crédit a été voté en 2012 dans le but d'obtenir pour la commune de Hauterive FR le label cité de l'énergie. Le but n'a pas été atteint pour diverses raisons. Ce montant n'aurait pas été suffisant pour finir l'étude et être accréditée. Après plusieurs séances avec un bureau, nous nous sommes rendu compte de la complexité des demandes toujours plus pointues et de l'énergie, c'est le cas de le dire, qu'il faut entreprendre pour être labélisé. Le Conseil communal a pris la décision de ne pas continuer dans ce projet, car on a l'impression d'engraisser des consultants ou autres conseillers en énergie qui demandent des études qui vont finalement dans leur porte-monnaie. Le Conseil communal est attentif et conscient que nous devons faire des efforts en matière d'énergie. La preuve : nous avons déjà partiellement changé les ampoules des éclairages publics, changer les fenêtres dans les deux appartements du bâtiment administratif, posé des panneaux thermiques sur le toit de la salle communale et suivons les normes du service de l'énergie dans le projet du bâtiment édilitaire communal qui vous sera présenté en décembre. Tout cela sans être labélisé ni conseillé par un bureau qui nous coûterait un saladier. Sans compter qu'une fois labélisée, on le sait pertinemment, on en remet une couche comme cela se passe pour les normes ISO pour les entreprises. Le point positif de ce crédit c'est l'étude qui a été réalisée initialement pour obtenir le label et qui a pu être utilisée pour la révision du PAL - crédit voté Fr. 15'000.00, crédit utilisé Fr. 14'617.30, soit un crédit non utilisé de Fr. 382.70.

Au vote à main levée, l'investissement pour le crédit Label cité de l'énergie, bouclant avec une économie de charges de Fr. 382.70 est accepté à l'unanimité.

6. Achat de terrain route de l'Aérodrome à Ecuwillens : en 2016, un crédit de Fr. 100'000.00 a été voté dans le but d'acquérir le terrain qui est en prolongement du terrain de football. Cette transaction a été réalisée - crédit voté Fr. 100'000.00, crédit utilisé Fr. 98'078.50, soit un crédit non utilisé de Fr. 1'921.50.

Au vote à main levée, l'investissement pour le crédit achat de terrain route de l'Aérodrome, bouclant avec une économie de charges de Fr. 1'921.50 est accepté à l'unanimité.

7. Construction d'un bâtiment multifonctionnel DEP : nous avons voté en 2014 ce crédit en vue de réaliser le complexe déchetterie, pompier et édilité sur le terrain près du passage sous l'autoroute à Ecuwillens, direction La Tuffière. Ce projet n'a pas pu être réalisé et nous allons en décembre prochain vous demander un nouveau crédit pour réaliser le bâtiment édilitaire et la déchetterie sur le terrain que vous avez accepté d'acquérir en décembre 2017. Ce crédit doit être bouclé car le nouveau projet ne se trouve pas au même endroit, il est sensiblement différent et le montant n'est pour l'instant pas encore connu précisément - crédit voté Fr. 2'810'000.00, subvention Fr. 410'000.00 crédit utilisé Fr. 0.00, soit un crédit non utilisé de Fr. 2'810'000.00.

Au vote à main levée, l'investissement pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel DEP, bouclant avec une économie de charges de Fr. 2'810'000.00 est accepté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'approbation formelle des 7 investissements bouclés.

Au vote à main levée, le bouclement des 7 investissements votés pour un montant total de Fr. 3'110'000.00, des crédits utilisés pour un montant de Fr. 287'695.80 et bouclant avec une économie de charges de Fr. 2'822'304.20 est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : la gymnastique est terminée. Je vous remercie d'avoir accepté de boucler ces 7 investissements. Ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucun dépassement de crédit et je remercie mes collègues du Conseil communal pour la rigueur dont ils font preuve lors de réalisations des investissements. C'est aussi la preuve que le travail est exécuté une fois la demande de crédit avalisée par l'assemblée communale.

Les comptes des investissements 2017 présentés dans l'information communale 1/2018 se présentent comme suit : total de charges de Fr. 346'329.45, des produits de Fr. 233'542.15, soit un investissement net de Fr. 112'787.30.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Simon Dünnenberger : les comptes montrent des charges de Fr. 346'329.45 et des produits de Fr. 233'542.15. Le plus important élément de ces investissements concerne le chauffage à distance à la route de l'Ecole.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements 2017 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 112'787.30.

M. Dominique Zamofing : merci. Il s'agit maintenant de procéder au vote des investissements dans leur globalité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2017 bouclant avec des charges de Fr. 346'329.45, des produits de Fr. 233'542.15 soit un investissement net de Fr. 112'787.30 sont acceptés à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : avant de fermer ce chapitre sur les cordons de la bourse communale, je tiens à remercier particulièrement le personnel communal de l'administration, Mmes Nicole

Chavaillaz, secrétaire communale, Corinne Terreaux, nouvelle trésorière et perceptrice d'impôts pour son premier boucllement, Doris Monney, secrétaire communale adjointe et Simge notre apprentie de commerce pour leur excellent travail et leur engagement. Je complète mes remerciements aux membres de la commission financière pour leur excellente collaboration avec le Conseil communal lors de nos rencontres. Leurs questions ou conseils constructifs sont autant d'atouts qui nous amènent à conduire la commune dans la bonne direction. Toutes ces personnes contribuent, avec leur expérience et leur disponibilité à la bonne gestion des deniers communaux.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS COMMUNALES

M. Dominique Zamofing : nous avons 4 informations à vous communiquer :

- **PAL** : petit rappel : la révision du PAL de la commune de Hauterive FR sera mise à l'enquête publique dès le 4 mai 2018 pour 1 mois. Le dossier pourra être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, à la Préfecture de la Sarine et sur le site internet de la commune. Je rappelle qu'aucune mise à l'enquête ordinaire ou simplifiée ne peut être traitée durant ce délai d'un mois.
 - **Déchetterie et bâtiment de la voirie** : le Conseil communal travaille sur ce dossier. La commission DEP présidée par M. Bertrand Jacquaz, composée de MM. Christian Seydoux, Frédéric Terreaux, Jean-François Zanetti et votre serviteur sera à même de proposer au Conseil communal un projet qui, une fois validé par celui-ci, sera présenté en décembre à l'assemblée en vue de l'obtention d'un crédit pour sa réalisation. Le projet initial va subir une modification. En effet, nous avons demandé à l'ECAB de nous confirmer leur subvention pour la partie « local des pompiers ». Nous avons rencontré la Direction de l'ECAB qui ne veut pas, pour l'instant, entrer en matière pour construire une nouvelle caserne. L'ECAB va soumettre en juin au Conseil d'Etat la révision de la loi relative à la défense incendie et au secours. Si celle-ci allait être entérinée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, elle aurait pour conséquence une réorganisation au niveau cantonal des corps de sapeurs-pompiers. Le but de l'ECAB est de restreindre le nombre de sapeurs, de diminuer les corps de sapeurs-pompiers et rendre plus professionnel les sapeurs qui bien souvent interviennent peu mais s'exercent beaucoup. Il n'y aurait plus forcément un corps par commune mais des casernes qui seraient capables d'intervenir sans tenir compte des limites communales. Un peu comme le service des ambulances. Cela ne veut pas dire que la commune de Hauterive FR ne posséderait plus de sapeurs-pompiers mais ils seraient incorporés, ceux qui le désirent bien sûr, dans une caserne plus grande et régionale. Cette modification de loi demandera du temps pour être acceptée puis mise en œuvre. Nous avons décidé d'aller de l'avant et de vous proposer, en décembre prochain, un bâtiment édilitaire sans local du feu. Si, cette nouvelle loi n'était pas acceptée, nous avons demandé à l'ECAB de prendre en charge les coûts d'une construction ultérieure dans le bâtiment édilitaire. L'ECAB s'est engagé dans ce sens.
Une autre modification dans le bâtiment : le Conseil communal a décidé de mettre à disposition de la société de jeunesse, une surface dans le bâtiment édilitaire pour la construction des chars pour les gîrons de jeunesse ainsi que pour la bénichon. Cela leur permettra d'entreposer leur matériel et outillage ou autres décors de théâtre. A l'étage, une surface leur sera également mise à disposition pour leur local de jeunesse qui se trouve actuellement au sous-sol de la salle communale dans laquelle nous siégeons ce soir. Cette société qui compte plus de 60 jeunes mérite aussi une attention particulière et le soutien de la commune. Les jeunes sont l'avenir de notre commune et il est important de leur donner des conditions cadres optimales.
 - **Abribus** : du centre du village est terminé. Nous espérons que les usagers de cet abri sont satisfaits du résultat. Les travaux se sont achevés aujourd'hui.
 - **Galaxyséniors** : l'accès au site galaxyséniors a été étendu. Les personnes ayant atteint l'âge de 50 ans ont maintenant accès au site. Pensez-y et familiarisez-vous avec ce nouveau service mis à disposition pour échanger, se rencontrer, partager des loisirs ou bien d'autres possibilités qui s'offrent à vous.
-

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Dominique Zamofing : la parole aux citoyens. A qui puis-je donner la parole ?

M. Wilfried Sadler, Ecuwillens : est-ce qu'il est prévu un stand pour les vélos à côté de la nouvelle construction de l'abribus. En effet, tout le monde parle de mobilité douce mais il n'y a aucune place pour poser les vélos.

M. Dominique Zamofing : c'est juste nous n'avons pas de place pour les vélos, nous n'y avons pas forcément pensé. Nous pouvons en créer une devant l'administration commune, ce serait l'endroit le plus judicieux.

M. Roger Galley, Ecuwillens : au sujet de l'abribus, la banquette est définitive ? il n'y a que 3 places assises, il en aurait fallu au moins 12 à 14.

M. Dominique Zamofing : c'est effectivement une réflexion que nous nous sommes posée. Ce type d'abri est prévu avec une banquette pour 5 places. On part du principe que lorsqu'on prend le bus, on ne va pas une heure à l'avance. Le but est de se mettre à l'abri. Il est entièrement pris en charge par la commune.

M. Roger Galley, Ecuwillens : pour la direction de Bulle, c'est le même abri ? Ne serait-il pas judicieux d'en poser un devant la cure ?

M. Dominique Zamofing : oui, c'est un abri unique. L'emplacement a été modifié en raison de la nouvelle ligne TPF 337. Non, il prendrait des places de parc. En général, les personnes qui viennent de Fribourg descendent du bus pour se rendre à la maison pas sous l'abribus. La ligne de bus c'est Ecuwillens-Fribourg et Fribourg-Ecuwillens.

M. Georges Coronado, Posieux : avec tous ces immeubles qui commencent à pousser un peu partout, je souhaite savoir si des zones 30 km/h et carrefours vont être modifiés ?

M. Dominique Zamofing : nous n'avons pas à l'étude de nouvelles zones 30 km/h. Pour une modification, nous avons l'obligation d'effectuer une étude sur tout le territoire et dans l'optique actuelle nous ne pensons pas augmenter les zones 30 km/h. On part du principe que bien souvent ce sont les habitants des quartiers qui doivent montrer l'exemple en circulant à 30 km/h et faire preuve de compréhension.

M. Georges Coronado, Posieux : pour ralentir un peu la circulation, on pourrait modifier les priorités ?

M. Dominique Zamofing : avec les nouvelles constructions que j'ai en tête, les carrefours débouchent tous sur la route communale. Ce sont des embranchements. En partant d'une place privée, on cède le passage à celui qui vient sur la route communale. A voir une fois que tout sera construit on se rendra compte s'il faut changer quelque chose mais en l'état rien n'est prévu.

Mme Viviane Maradan, Posieux : pouvez-vous mesurer la vitesse sur la Route de Matran, depuis chez Zimmermann jusque chez Bécheiraz ? Cette portion de route est dangereuse, la vitesse est plus souvent 80 km/h que les 50 km/h autorisés.

M. Dominique Zamofing : on prend note. Nous avons le radar pédagogique qui est placé à différents endroits sur la commune, dans ce secteur avant l'embranchement pour l'école. On le déplacera une fois plus en avant.

Mme Barbara Monney, Posieux : j'aimerais vous remercier de votre billet du syndic concernant les frais scolaires. Je fais partie de l'association des parents d'élèves du Gibloux et également de la Fédération du canton de Fribourg. Nous sommes en contact avec la direction des écoles et nous faisons tout ce que nous pouvons pour que le canton mette un peu d'argent pour les écoles et permettre les sorties.

M. Dominique Zamofing : merci. Comme tout le monde le sait, une jurisprudence est sortie au mois de janvier concernant la gratuité des frais de participation des parents aux camps de ski et vert, aux courses d'école ainsi qu'à l'écolage. La participation de la commune aux camps de ski et vert est de Fr. 35'000.00 par année et qui devrait être prise en charge, dès 2019, entièrement par la commune. Cette année, nous avons décidé de facturer les camps, celui de ski s'étant déjà déroulé et le vert étant déjà réservé. Par contre, les frais scolaires et les courses d'école ne seront pas facturés. La volonté du Conseil communal est de maintenir les camps, on peut se le permettre, éventuellement sous une autre forme mais nous trouverons des solutions. On participe également aux camps des CO et là la charge supplémentaire est énorme. C'est inquiétant, parce que pour les communes qui ont des finances un peu plus serrées, ce sont les enfants qui subiront les conséquences d'une annulation de ces prestations.

M. Arnaud Rolle, Posieux : j'aimerais vous rendre attentif sur le passage pour piétons sis en face de l'ancien garage de la Ria. Il y a des escaliers en bois juste aux abords de ce passage piétons qui sont extrêmement glissants l'hiver et raides. Beaucoup d'enfants les empruntent et peuvent se blesser. Je pense qu'il y a quelque chose à faire.

M. Dominique Zamofing : on prend note et on trouvera une solution soit en posant une barrière soit en supprimant les escaliers en bois.

La parole n'est plus demandée.

Arrivés au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir et pour votre fidélité à nos assemblées ainsi que de l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail ainsi que tout le personnel communal de l'administration et de l'exploitation.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée, santé et bon appétit.

La séance est levée à 21.00 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


Nicole Chavaillaz



Le Syndic :


Dominique Zamofing